

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 35/2023 du 29 septembre 2023

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC BUREAU VALLEE POUR L'ACHAT DE VITRINES EXTERIEURES D'AFFICHAGE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1er juillet 2022,

Vu la proposition de BUREAU VALLEE en date du 27 septembre 2023,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de fournitures avec BUREAU VALLEE de PLOERMEL pour la fourniture de deux vitrines extérieures d'affichage au prix de 191 euros 66 HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 29 septembre 2023

Fait à Mohon le 29 septembre 2023

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

